

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 040-200032894-20240304-LAC_DL2_40324-BF



N° 2

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe « Extension du Lotissement Lamarraque » de l'exercice 2023

Le 04 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Dominique COUTIERE
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Magali VALIORGUE
- M. Damien DELAVOIE

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- M. Stéphane BARLAUD
- M. François HUBERT
- M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- M. Jean-Yves ARRESTAT
- M. Patrick ROUSSARIE

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Patricia BEAUMONT
- M. Frédéric DUTIN
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Boris VALLAUD
- M. Philippe LATRY

Etaient également présents :

- Mme Cécile JULIARD, Directrice adjointe en charge du développement à la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations – Service Aménagement
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par Madame la Payeuse Départementale pour le budget annexe « Extension du lotissement Lamarraque » dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,



Dominique COUTIERE